

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de VANDOEUVRE-LES-NANCY
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	VAND2532
Date de mise en ligne :	Le lundi 14 avril 2025 à 10:50:01
Date de clôture :	Le mercredi 14 mai 2025 à 12:00:00
Titre :	IMPRESSION DE LA REVUE MUNICIPALE ET DE L'AGENDA CULTUREL AVEC ENCARTAGE
Descriptif :	La présente consultation a pour objet les travaux d'impression de la revue municipale et de l'agenda culturel avec encartage.

Les caractéristiques des prestations, objets du marché, sont définies au Cahier des Clauses particulières (CCP) ainsi qu'au Bordereau de Prix Unitaires (B.P.U).

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

- Montant minimum par an : 30 000 € HT

- Montant maximum par an : 60 000 € HT

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 01/09/2025.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans, soit jusqu'au 31/08/2028.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[16/04/2025 à 15:47:30] Bonjour,

Magazine de la ville, magazine Hors-série et Agenda culturel : vous parlez d'un papier blanc c'est un couché satiné ou un papier Offset pour chacun des imprimés ?

Dans la dernière AO vous parliez d'un couché satiné pour le marché sauf que maintenant l'impression du magazine est sur du papier Offset ?

Concernant l'encartage du hors série ou de l'agenda, il est encarté à quel endroit dans le magazine ? Quand vous parlez d'encartage, c'est juste mis dedans à un certain endroit ou est-ce que c'est broché avec le 2 point métal et si oui, où ?

Est-ce que l'on encarte soit l'un ou soit l'autre ou est-ce que c'est possible que les 2 soient encartés en même temps à une certaine période ?

[16/04/2025 16:33:25] Bonjour,

- 1) *Le service Communication souhaite un papier OFFSET pour tous les imprimés (BM, agenda, HS).*
- 2) *Pour le marché en cours de publication, il est effectivement demandé une impression du magazine sur du papier Offset.*
- 3) *L'encartage de l'agenda doit se faire au milieu dans le magazine.*
- 4) *L'encartage est juste mis dedans.*
- 5) *Les deux peuvent être encartées en même temps au milieu, quand un HS est prévu (1 fois par an environ).*

*Service de la Commande Publique
Commune de Vandœuvre.*